

GURP TT 2018



MOTO CLUB DES ESTEYS
14 chemin de Magrin
33590 GRAYAN et L'HÔPITAL
tel : 05 56 41 61 73 - 06 14 95 61 73
www.mcdesesteys.com

- Règlement Particulier de la 16^e GURP TT -

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES DE SABLE

TARIFS
(jusqu'au 15/12/2017)

DATE :	Vendredi 05 janvier 2018 :	Contrôles JUNIORS – QUAD – VINTAGE	de 10h00 à 19h00	
	Samedi 06 janvier 2018 :	Contrôles ESPOIRS – MOTOS GURP TT	de 9h00 à 19h00	
	Samedi 06 janvier 2018 :	Rando vtt	Départ 10h30	
	Samedi 06 janvier 2018 :	Course VINTAGE : durée 2 X 30 min	Départ 9h00 et 11h30	104 €
	Samedi 06 janvier 2018 :	Course JUNIORS : durée 1h30	Départ 9h45	114 €
	Samedi 06 janvier 2017 :	Course QUADS : durée 2h30	Départ 13h00	194 €
	Dimanche 07 janvier 2018 :	Course ESPOIRS : durée 1h00	Départ 10h30	84 €
	Dimanche 07 janvier 2018 :	Course MOTOS GURP TT : durée 3h00	Départ 13h00	154 €

ATTENTION : AUCUN CONTRÔLE NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉ LE DIMANCHE

PISTE : Longueur : 15 kms sur la commune de GRAYAN ET L'HÔPITAL

MOTO : Machines de type ENDURO ; CROSS ; TRAIL BIKE.

Les machines devront porter 3 plaques à numéros (1 avant, 2 latérales) avec un fond blanc **fournies par l'organisateur**.
Les pneus à godets ne sont pas autorisés.

CATÉGORIES ADMISES :

Motos :	Quads :	Juniors :	Espoirs :
- Scratch	- Scratch	- Scratch	- Scratch
- CFS 1	- Féminines	- 125 2 temps	- Minimés
- CFS 2	- Vétérans	- 250 4 temps	- Cadets
- CFS 3		- Féminines	- Féminines
- CFS F			
- CFS V			

ENGAGEMENTS : via internet uniquement www.courses-sur-sable.fr - dans la limite des places disponibles.

- **Tarifs valables jusqu'au 15 décembre 2017**
- **Une pénalité de 30 € sera appliquée pour chaque catégorie au-delà de cette date.**
- **Frais d'annulation : 30 €**

Ce montant sera retenu lorsque vous annulez une inscription à partir du 16/12/2017

Date Limite de remboursement de l'engagement en cas de désistement : le 30/12/2017.

Au-delà de cette date, AUCUN remboursement ne sera effectué.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- **LICENCE FFM 2018 ; pièce d'identité ; CASM.**

Pour les licences à la journée le pilote devra s'être engagé via le site et présenter au contrôle :

- un certificat Médical de non contre-indication à la pratique du sport moto datant de moins de trois mois ;
- une Pièce d'identité, permis de conduire ou CASM.
- **règlement de la licence à la journée en espèces uniquement le jour de l'épreuve (60€)**

Les numéros de course seront attribués suivant le nouveau règlement fédéral et date de validation de l'engagement.

Renseignements engagements : Mlle FLEURT Cécile - Tel : 06 07 66 50 68 - Cecilefleurt@free.fr ou www.mcdesesteys.com

ASSISTANCES/RAVITAILLEMENTS/RÉPARATIONS :

Afin de limiter la contenance des réservoirs et d'alléger les machines, les concurrents seront obligés de passer trois fois à leur stand de ravitaillement pendant la durée de la course. Contrôle effectué à l'entrée du parc de ravitaillement.

SANCTION : 1 tour de pénalité par passage au stand manquant.

1. Assistance et ravitaillement uniquement dans les stands prévus à cet effet et ce, moteur arrêté.

Toute installation fixe type « derrick » ou similaire est interdite, (art 17 Règlement FFM 1991 Endurance T.T.)

Ravitaillement sous pression également interdit. Il est rappelé qu'il est interdit de transporter du carburant autrement que dans le réservoir de la moto, et de ravitailler sur le circuit.

SANCTION : EXCLUSION IMMÉDIATE

Toute personne de l'assistance prise en train de fumer dans le stand de ravitaillement verra son pilote disqualifié sur le champ.

2. Réparations effectuées uniquement au parc de ravitaillement (sur le circuit, seul le pilote a le droit de faire de la mécanique sans aucune aide extérieure).

SANCTION : Mise hors course.

Tout pilote en panne définitive (abandon) sur le circuit, doit le signaler au poste de sécurité et aux commissaires les plus proches. Le pilote reste responsable de sa moto.

3. Extincteur obligatoire pour chaque pilote.

NUMÉROS DE COURSE :

Les plaques et numéros de dossards seront fournis par l'organisateur, les pilotes devront impérativement porter tous les logos sans aucune modification.

RÈGLES ENVIRONNEMENTALES :

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

Dans le stand, il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimum sont de 2000x1000. Il devra être en matière absorbante (mini 3l/m²) et ne laisser passer aucun liquide.

PENDANT LES COURSES, AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ À SORTIR DU CAMPING

HORAIRES :

- **Vendredi 05 et Samedi 06 Janvier :** 10h00 à 19h00 : Contrôles administratifs et techniques

- **Samedi 06 Janvier :** Courses Vintage (2 manches), Juniors et Quads

VINTAGE 1ère manche

8h30 : Briefing devant le podium
8h45 : ouverture pré-grilles aux pilotes
8h55 : Mise en place départ
9h00 : Départ
9h30 : Arrivée

VINTAGE 2ème manche

11h00 : Briefing devant le podium
11h15 : ouverture pré-grilles aux pilotes
11h25 : Mise en place départ
11h30 : Départ
12h00 : Arrivée

JUNIORS

9h15 : Briefing devant le podium
9h30 : ouverture grilles aux pilotes pour départ
9h40 : Mise en place départ
9h45 : Départ
11h15 : Arrivée

QUADS

12h30 : Briefing devant le podium
12h45 : ouverture grilles aux pilotes pour départ
12h50 : Mise en place départ
13h00 : Départ
15h30 : Arrivée

16H00 : Podium et Remise des prix pour les 3 courses

- **Dimanche 07 Janvier :** Courses Espoirs et Moto Gulp TT

ESPOIRS

10h00 : Briefing devant le podium
10h15 : ouverture grilles aux pilotes pour départ
10h25 : Mise en place départ
10h30 : Départ
11h30 : Arrivée

MOTOS

12h30 : Briefing devant le podium
12h40 : ouverture grilles aux pilotes pour départ
12h45 : Mise en place départ
13h00 : Départ
16h00 : Arrivée

16H15 : Podium et Remise des prix pour les 2 courses

COURSE :

Tout pilote anticipant le départ se verra infliger une pénalité d'un tour. Si les numéros de course sont illisibles, le concurrent ne sera plus compté lors de ses passages. La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée première au classement scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les trente minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le premier.

CLASSEMENTS :

Ils seront établis en fonction du nombre de tours et d'ordre d'arrivée, scratch et par catégorie.

Les résultats seront affichés au P.C. course. Les pilotes disposent d'un délai de 30mn après l'affichage pour formuler toute réclamation par écrit auprès du directeur de course, accompagnée d'un chèque de 76 €.

Cette caution sera rendue si la réclamation s'avère justifiée.

Passées les 30mn, les résultats seront validés et les organisateurs n'admettront plus aucune protestation.

ASSURANCE :

Souscrite conformément aux règles F.F.M. auprès de GRAS SAVOYE – COVEA RISKS

SÉCURITÉ :

- Assurée par :
- Médecins : 4
 - Secouristes : 24
 - Pompiers en alerte : Soulac et Vendays
 - Ambulances : 4
 - Véhicules avec commissaires : 55
 - Liaison radio sur l'ensemble du circuit reliée avec le P.C. : tous les 4x4
 - Gendarmeries : St Vivien et Soulac

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne seraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait, réclamer une indemnité. Les frais d'inscription leur seront remboursés.

Sauf cas de force majeure, les pilotes seraient informés 5 jours au moins avant l'épreuve. Le déroulement de l'épreuve se fera

En conformité avec les prescriptions des règlements F.F.M (sportifs ou techniques) et du règlement particulier auxquelles tous

Les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le M.C des ESTEYS se réserve le droit de modifier l'horaire de la course et le tracé du circuit en cas de besoins impératifs ou majeurs.

TOUT PILOTE À MOTO PRIS À RECONNAITRE LE CIRCUIT OU À ESCALADER LES DUNES, SERA EXCLU POUR CETTE ANNÉE ET INDERDIT D'ÉPREUVE POUR LES DEUX ANNÉES SUIVANTES.

OFFICIELS : (sous réserve de modification)

- Directeur de course : FOURNIER Sébastien
- Directeur adjoint : BRONDY Gérard
- Délégué FFM : STAULER Patrick

Les officiels manquants sont en cours de nomination.

VISA CLUB

VISA DE LA LIGUE

VISA F.F.M

Siège social : Moto Club des ESTEYS - circuit des Esteys - route des Lacs – 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL
N° affiliation club FFM : C1402 - N° SIRET : 45048323500013 - Agrément Jeunesse et Sports : 33 S 08018 - EAPS : 03314 ET 0059

Adresse postale : 14 chemin de Magrin – 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL – 06 14 95 61 73 – 05 56 41 61 73
Site : www.mcdesestey.com - Email : motoclub.desestey@orange.fr ou lepresident@mcdesestey.com